



## CULTURE

Vingt-cinq ans jour pour jour après son inauguration – c'était donc le 15 octobre 1994 ! –, la médiathèque l'Ellipse célèbre, à travers son 25<sup>ème</sup> anniversaire, le long et riche chemin parcouru au service de la lecture publique, et plus largement de la culture pour tous. Une histoire de passion et de passionnés, de rencontres et de découvertes...

**4**  
**URBANISME**  
PLUi : focus  
sur Sassenage

**16**  
**ENVIRONNEMENT**  
Pour la protection  
des espaces naturels

**24**  
**MEMOIRE**  
11 novembre : se souvenir  
et rendre hommage,  
tous ensemble

à **SASSENAGE** avec terrasse ombragée

# Le Tablier Bariolé

Restaurant



Cuisine actuelle et de saison  
Ambiance confortable et chaleureuse

Tél. 04 76 56 34 54 - [www.letablierbariole.com](http://www.letablierbariole.com)

**OUVERT** tous les midis et soirs  
sauf samedi midi, dimanche soir, lundi toute la journée, et mercredi soir

Corinne et Gérard Carbone  
48, rue François Blumet à Sassenage

**point S**  
Pas de stress, il y a point S !

## gonthier frères s.a.

**PLUS DE 50 ANS  
AU SERVICE DU PNEUMATIQUE**

1, rue de Chamechaude  
38360 SASSENAGE  
Tél. 04 76 27 11 11

131, av. Gabriel Péri  
38400 ST MARTIN D'HÈRES  
Tél. 04 76 54 36 83

**CPY**

**Plombier  
Chauffagiste**

**NOS COMPÉTENCES**  
Energies Renouvelables  
(eau - air - bois - solaire)  
Tous types de chaudière  
(bois - fioul - gaz - condensation)  
Installation Sanitaire  
(cuisine - salle de bain)  
Climatisation

Port 06.80.99.68.87  
17 C chemin du Drac SASSENAGE  
E-mail : [cpy-gregolin@wanadoo.fr](mailto:cpy-gregolin@wanadoo.fr)

**PRET VEHICULE**

**Garage  
Reynaud-Dulaurier**



**Vente de véhicules  
Neufs et Occasions  
Atelier Mécanique  
Carrosserie - Peinture  
Contrôle parallélisme**

ZI de l'Argentière - Rue de la Maladière  
38360 SASSENAGE  
Tél. 04 76 27 28 73  
E-mail : [garage.sonni@wanadoo.fr](mailto:garage.sonni@wanadoo.fr)

**CABINET FRANCIS HUGON**  
Expertise comptable | Audit | Conseil

**Coralie ARAUJO**  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Infinity  
conseils**

[araujo@francis-hugon.com](mailto:araujo@francis-hugon.com)  
12, rue des Pies - 38360 SASSENAGE  
Tél. 04 76 27 80 50  
[www.francis-hugon.com](http://www.francis-hugon.com)

Membre de l'alliance 

*Bijouterie Joaillerie*

**AUX FIANCÉS**

BIJOUTIER EXPERT JOAILLIER 1935

*Alliancier  
depuis 1935*

- Bijoux Or 750 ml et 375 ml
- Joaillerie
- Bijoux fantaisie (Argent 925 ml et Acier)
- Réparations
- Devis GRATUITS
- Gravures
- Création
- Modification de bijoux

13, rue de la République - 38000 Grenoble  
Tél. 04 76 24 36 54

**-40% valable sur tout le magasin\***  
*\*hors marques signalées en magasin, et hors réparations/gravures*

**safilaf**  
GROUPE



Les Allées du Parc  
SASSENAGE

**VOTRE NOUVELLE  
ADRESSE D'EXCEPTION  
SUR LES HAUTEURS  
DE SASSENAGE...**

Résidence  
du T2 au T5

Résidence Les Allées du Parc - **SASSENAGE**

**PROMOTEUR IMMOBILIER DEPUIS 1948**

Retrouvez l'ensemble de nos Résidences en **ISÈRE** (38)

04 76 41 49 69 **safilaf.com**  



## PHARMACIES DE GARDE

### • Lundi 4 novembre

Pharmacie des Cuves,  
place Louis Reverdy,  
04 76 27 40 71

### • Lundi 11 novembre

Férié

### • Lundi 18 novembre

Pharmacie de l'Avenue,  
40 avenue de Romans,  
04 76 27 09 21

### • Lundi 25 novembre

Pharmacie du Furon,  
15 rue du Gua,  
04 76 26 65 72

### • Lundi 2 décembre

Pharmacie de l'Argentière,  
14 bis av. de Romans,  
04 76 27 52 26

## ETAT CIVIL

### • NAISSANCES

03/09 Younes BENNOUR  
04/09 Léopoldine RUELLE  
04/09 Jolene RUELLE  
18/09 Gabrielle GERMAIN  
20/09 Sirine BELLILIS

### • MARIAGES

28/09 Clément LUNEAU  
et Maria Fernanda  
BORGE CHAVEZ  
05/10 Jean-Paul LAMBERT  
et Antonella ALFI

### • DÉCÈS

06/09 Joseph CAMACHO  
20/09 Joséphine PENA  
veuve DE CASTRO  
25/09 Liliane PIQUARD  
veuve KASLIN  
28/09 Colette BESSON  
épouse SERVONNET  
28/09 Michel ROCHE  
02/10 Georges LANZA

Lire, découvrir, s'évader, s'ouvrir de nouveaux horizons, se cultiver... voilà le large champ des possibles que la médiathèque l'Ellipse vous propose d'explorer à votre guise depuis vingt-cinq ans déjà ! Car en effet, le 15 octobre dernier, l'équipement soufflait ses vingt-cinq bougies et partageait son histoire écrite à l'encre de la passion et de la transmission. Une formidable occasion de se rencontrer autour de la lecture, mais pas seulement...

Des idées de sorties à vous soumettre, ce magazine de novembre n'en manque pas ! En effet, si le programme est riche à la médiathèque, il l'est également du côté du Théâtre en Rond et de la vie associative, et même Noël commence à pointer le bout de son nez, avec une invitation qui vous est d'ores et déjà lancée pour faire votre Marché de fin d'année (le 8 décembre donc, comme indiqué ci-dessous)...

Mais si vous ne deviez retenir qu'une seule date, nous vous invitons à réserver votre 11 novembre, dans une approche citoyenne et mémorielle, à l'occasion de la commémoration prévue à 11h30 sur l'esplanade de la mairie.

L'esplanade de la mairie justement, il en est aussi question au titre des chantiers, avec ce Sassenage en pages qui fait effectivement la part belle aux aménagements en cours sur le territoire communal, avant l'arrivée des premiers frimas...

D'ailleurs, alors que s'installent les courtes journées automnales, ce numéro tente également de prolonger un peu l'été en nous replongeant dans la saison touristique avec Mélusine, Omballa et consorts !

Bien d'autres actualités sont à découvrir au fil des pages de ce numéro, sur tous les terrains qui constituent la richesse de la vie communale, entre urbanisme, animation, service public...

Bref, nous avons varié les plaisirs de l'écriture, et espérons les partager avec vous en lecture.

Lecture un jour, lecture toujours, et ce n'est pas la médiathèque qui démentira !

Bien à vous tous,

La rédaction



## Ho ! Ho ! Ho ! Bientôt le marché de Noël

Le marché de Noël se tiendra dimanche 8 décembre dans le Bourg de 10h à 18h. Au programme, gastronomie et artisanat d'art, histoire de faire le plein d'idées cadeaux à l'approche de Noël.

De nombreuses animations pour petits et grands sont également au menu et, info de dernière minute, le Père Noël devrait aussi honorer les visiteurs de sa présence... Réservez la date !



Magazine d'informations  
de la Ville de Sassenage  
N° 253 novembre 2019

Rédaction : Hôtel de Ville  
1, place de la Libération  
BP 31 - 38360 Sassenage  
04 76 27 48 63

Directeur de la publication : Christian Coigné - Rédactrice en chef : Géraldine Ferronato - Maquette : Agence Connivence, Clait Exécution graphique : Duilio Cusani - Rédaction : Déborah Basset, Christelle Bingert, Géraldine Ferronato, Nathalie Monnet Photos : Service communication, DR, Pixabay, PngTree - Mise en page : Déborah Basset, Duilio Cusani, Géraldine Ferronato, Nathalie Monnet - Impression : Imprimerie Courand & associés - Distributeur : SASU DSPA (Saubin Patrick).

Tirage : 5 800 exemplaires - Dépôt légal à parution - ISSN n° 1273 - 7070 - Impression à base d'encres végétales sur un papier PEFC issu des forêts gérées durablement, blanchi sans chlore et certifié PEFC à l'imprimerie Courand et associés.

GRUPE  
GO sport

ica IMPRIMERIE  
COURAND  
& ASSOCIÉS

## PLUi: focus sur Sassenage

Après avoir été soumis à enquête publique ce printemps (du 1<sup>er</sup> avril au 24 mai), le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) entre dans sa dernière phase d'approbation. Ainsi, l'ensemble du projet, ainsi que les avis des communes du territoire métropolitain et des personnes publiques associées étaient à la disposition du public en vue de permettre à chacun d'exprimer avis et remarques.

Et depuis mi-octobre, on connaît les conclusions de la commission d'enquête publique : « avis favorable, à la majorité, au projet de PLUi de Grenoble Alpes Métropole, assorti de 44 réserves et de 132 recommandations ».

### Inondation et espaces agricoles ou naturels

Dans ce foisonnant rapport, nous avons cherché ce qui concerne Sassenage, et donc, du côté des réserves, la commission d'enquête constate que la zone AU de Hypark<sup>(1)</sup> est concernée par l'interférence avec les zones inondables du PPRI Drac et des espaces agricoles reconnus de haute valeur agronomique, et conclut que « cette extension va donc à l'encontre des objectifs d'éviter l'exposition au risque d'inondation, et de préserver les espaces agricoles ou naturels ». Elle demande donc la suppression de cette zone AU<sup>(2)</sup> et son reclassement en zone A.

### Réserve sur Portes du Vercors

La commission d'enquête se base sur les deux

mêmes constats (risque d'inondation et préservation des espaces agricoles ou naturels) pour demander aussi la suppression de la partie située sur le territoire de la commune de Sassenage du projet Portes du Vercors.

Cette demande de suppression de Portes du Vercors sur le territoire sassenageois résume les nombreuses réserves que la Ville a été amenée à exprimer officiellement sur ce projet métropolitain, auprès de Grenoble-Alpes Métropole, comme régulièrement en conseil municipal...

### Enjeux et zones urbanisées

Enfin, une recommandation intéresse Sassenage : la commission d'enquête considère que le PPRI Drac pris en compte dans le PLUi est un document non approuvé mais « porté à connaissance » par l'Etat, qu'il sera soumis ultérieurement à une procédure d'enquête publique, et que le porter à connaissance du PPRI Drac comporte donc un document en cours d'élaboration et de production.

Par conséquent, elle demande que « la carte des enjeux et des zones urbanisées soit revue pour le PPRI Drac, et que les règlements soient adaptés pour permettre une évolution du tissu urbain existant en utilisant les principes de résilience ».

L'ensemble des documents de l'enquête publique, comme du rapport de la commission d'enquête sont consultables sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole

(lametro.fr)<sup>(3)</sup> ; site sur lequel on peut lire, pour finir, que « le projet de PLUi sera maintenant modifié pour tenir compte du rapport de la commission d'enquête publique, des avis du public, des communes et des personnes publiques associées. Il sera ensuite soumis au vote du conseil métropolitain à la fin de l'année 2019 pour son approbation ».

A suivre donc...

(1) Réserve foncière jouxtant le tènement d'Air Liquide.

(2) Le rapport intégral de l'avis de la commission d'enquête publique est également consultable en version papier au centre technique municipal depuis le 30 octobre, pour une durée d'un an, aux horaires habituels d'ouverture.

(3) Zone AU (urbanisation future), zone A (agricole).



Eviter l'exposition  
au risque d'inondation,  
et préserver  
les espaces agricoles  
ou naturels



## Vos marchés s'animent !

**MARCHÉ DES GLÉRIATES  
(PLACE DE L'EUROPE)**

Tous les vendredis matin

**MARCHÉ DU BOURG  
(RUE FRANÇOIS GERIN)**

Tous les dimanches matin



## Quel nouveau parking ?

Mardi 8 octobre, ils sont une douzaine de riverains à se retrouver à l'espace Henriette Gröll, en présence du maire, et des adjoints en charge de l'urbanisme et du domaine public et grands projets, afin d'obtenir des informations sur le futur parking situé derrière l'école Vercors, côté Furon.

Il s'agit d'un aménagement qui vise à organiser un stationnement déjà existant à cet endroit. Il répond donc à des besoins de stationnement, principalement les soirs de spectacle au Théâtre en Rond, lors des animations dans le Bourg, et pour le tourisme de proximité (notamment la visite des Caves ou du château de Sassenage). Il permet également la dépose des enfants à l'école Vercors Furon.

Ce futur parking s'organisera autour de places de stationnement aménagées sur un terrain appartenant à la Ville. Les entrées et sorties se feront uniquement par la rue François Gerin. Des bornes interdiront en effet le passage des véhicules côté avenue de Valence.

### Une intégration dans le paysage

Les places seront intégralement traitées au moyen de dalles alvéolaires engazonnées, qui maintiennent l'aspect végétalisé pré-existant le long du chemin, tout en assurant la portance nécessaire pour le stationnement des véhicules. De ce fait, il n'y aura pas de revêtement bitumineux, à l'exception de la place PMR (personnes à mobilité réduite) qui doit être matérialisée au sol. Aucun rejet d'eaux pluviales nouveau ne sera créé, en particulier en direction du Furon.

Quatorze arbres seront plantés, toutes les trois places de stationnement, afin d'assurer tant le confort d'usage (ombre portée sur les véhicules) qu'une intégration paysagère de l'aménagement. Son impact visuel sera réduit. Un aménagement qui prend ainsi en compte les enjeux liés à la lutte contre les îlots de chaleur, la réduction de l'imperméabilisation des sols, et le respect de la biodiversité en lien avec le corridor écologique voisin. A noter qu'un éclairage est à l'étude avec les mêmes spécifications que celui mis en place lors de la réhabilitation des digues du Furon : leds ambrées évitant la perturbation de la faune nocturne, détection de présence et/ou extinction programmée afin de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de CO<sub>2</sub>.

Enfin, le réseau téléphonique aérien desservant l'école sera enfoui.



### Un certain mécontentement

Plusieurs Sassenageois font valoir l'état de saturation de la rue François Gerin, notamment le matin et le soir, aux heures de pointe. Ils s'interrogent sur la pollution engendrée par les véhicules attendant de pouvoir sortir du parking. Ils évoquent la proximité de la cour de l'école maternelle, et craignent que les enfants pâtissent des allées et venues des automobiles; ce à quoi le maire répond que ce parking ne sera que peu utilisé en journée. Il n'y a donc pas d'impact particulier à craindre.

Pour autant, avant d'engager ces travaux, certains proposent de mieux indiquer les parkings existants, quitte à ce que les visiteurs aient à marcher un peu. Ils souhaitent également qu'un bilan soit dressé sur les places libres aux moments où les taux de remplissage sont les plus importants. Pour le maire, c'est un point qui a déjà été réalisé par un cabinet

extérieur, et ce sont ces résultats qui prouvent le besoin de cet aménagement supplémentaire au cœur du Bourg<sup>(1)</sup>.

Et certains riverains d'exprimer leur opposition : « On n'a pas envie de ce parking » ou « Je veux juste être sûre de pouvoir sortir de chez moi ». Mais le maire défend l'intérêt général de cet aménagement, et propose aux quelques riverains présents de se laisser le temps de l'évaluer à l'usage afin d'apporter les améliorations nécessaires le cas échéant.

En effet, en fonction des craintes, deux principales pistes correctives pourraient s'envisager : la mise en zone bleue du parking entraînant un stationnement contraint, ou la fermeture de ce parking en dehors des moments d'afflux de véhicules attendu.

A voir donc...

(1) Lire, dans Sassenage en pages n° 245 – février 2019, l'article « L'activité économique du centre Bourg », page 7.

### Qui fait quoi ?

Lors de cette réunion, il est constaté une confusion dans l'esprit de certains Sassenageois. D'aucuns pensent en effet que l'aménagement de ce parking s'inscrit dans le cadre du dispositif Cœurs de ville, cœurs de Métropole (CVCM), une démarche engagée par Grenoble-Alpes Métropole. Or il n'en n'est rien.

Pour rappel, CVCM est une démarche qui a été entamée à travers un état des lieux débuté il y a plus d'un an. Les réalisations ne verront toutefois pas le jour immédiatement, et après une large concertation, devraient s'étaler sur plusieurs années. Le parking est quant à lui un projet né d'une volonté de la Ville. Il fera partie intégrante de ces améliorations significatives et contribuera à éviter le stationnement anarchique de véhicules qui, comme dimanche 6 octobre, aurait pu avoir des conséquences dramatiques en empêchant un camion de pompiers de passer quai du Furon. Le véhicule prioritaire a dû faire demi-tour et remonter en sens interdit, perdant ainsi de précieuses minutes.

# FOCUS





## Ça s'est passé récemment...

- 1** Volontaires ayant participé au World Clean Up day, samedi 21 septembre **2** Rando cycliste et pédestre de l'USSCT au profit de Vaincre la mucoviscidose, samedi 28 septembre **3** Course Mélusine, dimanche 29 septembre, château de Sassenage **4** **5** **6** 29<sup>ème</sup> Fête de la nature, dimanche 29 septembre, parc de l'Ovalie **7** Casting de Tout le Monde Veut Prendre Sa Place, mardi 1<sup>er</sup> octobre, espace Henriette Gröll **8** Rendez-vous mensuel du mouvement anti-pesticides « Nous voulons des coquelicots », vendredi 4 octobre, square de la Libération **9** **10** Fête du Bourg et des Arts, dimanche 6 octobre, Bourg **11** Réunion d'information sur les enfants et les écrans, mardi 8 octobre, médiathèque l'Ellipse **12** « J'aime Valentine mais bon », samedi 12 octobre, Théâtre en Rond **13** Au cœur du jumelage avec Sasso Marconi, du 11 au 13 octobre, Sasso Marconi **14** Découverte du parcours Générations Sport Santé, lundi 14 octobre, parc de l'Ovalie.

## 25 ans de lecture pour tous, et bien plus encore...



### En Bref

#### La médiathèque en chiffres (2018) :

- 57 573 prêts de documents (+ 766 prêts par rapport à 2017)
- 2 819 inscrits
- 1 293 emprunteurs actifs (ayant emprunté au moins une fois dans l'année)
- 44 277 titres disponibles (livres, BD, CD, DVD...)
- 8 bénévoles passionnés qui donnent de leur temps au service de la culture et des Sassenageois

Vingt-cinq ans déjà... C'est en 1994, plus exactement le 15 octobre, qu'était inaugurée la médiathèque l'Ellipse. Et durant ce quart de siècle, il s'en est passé des choses ! Rénovation des différents espaces pour les rendre plus agréables, programmes d'animations enrichis d'année en année, volonté d'ouverture élargie pour satisfaire le plus grand nombre, création d'un nouveau site internet plus dynamique : tout est fait pour améliorer sans cesse l'expérience culturelle des usagers.

Appuyée par huit bénévoles motivés, l'équipe de professionnels met toute son énergie au service des Sassenageois(es) pour proposer une action culturelle de qualité : rencontres d'auteurs, rendez-vous mensuels littéraires et musicaux, expositions, spectacles et ateliers pour petits et grands... Tant d'animations plébiscitées par les Sassenageois qui ont d'ailleurs répondu présents à la grande soirée festive du 15 octobre pour célébrer les vingt-cinq ans de cet équipement municipal emblématique comme un témoignage de leur affection...

# Très chère Ellipse...

Mardi 15 octobre, la médiathèque l'Ellipse, équipement culturel cher aux Sassenageois, fêtait son 25<sup>ème</sup> anniversaire en présence de tous ceux l'ayant imaginée, vue se transformer, aimée, entre hier et aujourd'hui.

Retour sur l'évolution de cet espace de vie culturelle devenu incontournable....

« Avant, à la bibliothèque, on ne faisait qu'emprunter des livres. Aujourd'hui, la médiathèque, c'est bien plus que cela ! C'est un lieu de vie, un lieu d'échange et de rencontre, un lieu contribuant largement au bien-vivre ensemble et agissant comme un vrai vecteur de lien social, dans le même esprit que l'Espace Familles dans son domaine », explique l'adjoint délégué au tourisme, aux associations et à la culture.

En effet, en 2018, 2819 inscrits la fréquentaient, que ce soit pour emprunter des livres, des BD, CD, DVD, photos artistiques, partitions ou plus surprenant, pour troquer des graines pour son jardin.

On franchit aussi les portes de l'Ellipse pour utiliser l'un des cinq ordinateurs connectés à internet ou pour feuilleter la presse du jour. « La plupart des usagers viennent pour emprunter livres, BD, CD et DVD, et nous nous efforçons de leur proposer le choix le plus large possible, du dernier polar à la mode aux ouvrages plus confidentiels. Les différentes collections sont aussi fréquemment mises en valeurs grâce à des expositions thématiques ou des animations culturelles », indique la responsable de l'équipement.

## Aucun public oublié

A Sassenage, il y a une réelle volonté de ne mettre aucun public de côté, qu'il soit très jeune ou plus âgé. « Nous essayons de capter tous les Sassenageois et de leur proposer une offre variée, quel que soit leur âge » complète l' élu. Car le constat est là : il est relativement simple de capter les enfants dès le plus jeune âge, notamment en accueillant régulièrement les tout-petits du multi-accueil ou du Ram avec leur assistant maternel, ou en organisant, depuis l'ouverture, des temps de lecture comme CroQ'Livres (NDLR : auparavant appelée l'Heure du Conte). Les écoliers sont eux aussi, de manière générale, des abonnés assidus car ils fréquentent la médiathèque avec l'école, notamment à travers des actions comme « Le prix des Incorruptibles », ou en famille hors temps scolaire. Il est cependant plus difficile de « fidéliser » le public adolescent. Des efforts sont donc faits pour donner envie aux jeunes de fréquenter l'Ellipse, par exemple en enrichissant les fonds jeunesse ou en proposant des ateliers qui leur sont dédiés (mangas, décorations de Noël ...).

Pour les adultes, deux rendez-vous mensuels ont été mis en place : « Le Cercle des Amateurs de Lecture » pour les férus de lecture en tout genre et, début septembre, « Le café musical » pour les mordus de musique. Par ailleurs, c'est notamment grâce aux membres du



« Cercle des Amateurs de Lecture » que la Boîte à lire a pu voir le jour square de la Libération. Ils sont en effet à l'origine du projet dont ils ont conçu les plans, pour une réalisation alors effectuée par les services techniques de la Ville<sup>(1)</sup>.

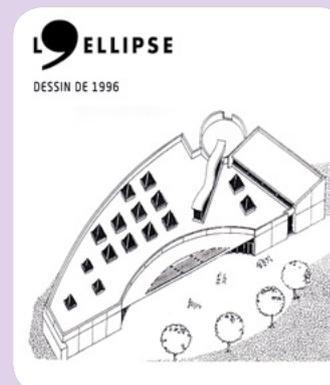
Des livres en gros caractères sont également proposés aux personnes âgées ou malvoyantes, et l'acquisition de livres audio fait également partie des projets malgré l'investissement conséquent que cela représente.

Enfin, depuis sa création, la médiathèque a été rendue la plus accessible possible aux personnes à mobilité réduite qui peuvent en effet circuler aisément dans les larges rayons, sans avoir eu à attendre et ce bien avant la loi de 2015 obligeant les établissements recevant du public à être accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, quel qu'il soit.

(1) Toujours à l'initiative du Cercle des Amateurs de Lecture, deux nouvelles boîtes à lire seront fabriquées par des élèves du lycée Deschaux. L'une sera installée en plaine, l'autre aux Côtes d'ici à la fin du premier trimestre 2020.

## Un peu d'histoire...

- **Années 80 à 1994** : la bibliothèque est abritée successivement au centre social, au 1<sup>er</sup> étage de l'école de musique, et au 46 chemin du Vinay
- **Lancement du projet** et construction de la médiathèque sous le mandat de Dominique Valeille, maire de Sassenage entre 1983 et 1995
- **15 octobre 1994** : inauguration de l'équipement en présence notamment de l'académicien Michel Déon
- **1994** : informatisation des 12 000 documents de la bibliothèque
- **Janvier 1995** : 1<sup>ère</sup> animation jeunesse sur le thème des « 100 ans du cinéma » et 1<sup>ère</sup> « Heure du Conte » (ancienne appellation du CroQ'Livres)
- **Depuis son ouverture**, la médiathèque n'a cessée de se moderniser et d'étoffer son offre culturelle (expos, concerts, théâtre, animations et ateliers pour petits et grands, réaménagement et embellissement des espaces, nouveaux site et logiciel, numothèque...)



# Bon anniversaire l'Ellipse !

Une cinquantaine de Sassenageois est venue célébrer l'anniversaire de la médiathèque ce mardi 15 octobre. Retour en images sur cette soirée festive et conviviale que certains n'auraient ratée pour rien au monde...

Accueil en musique et intermèdes musicaux par les musiciens de l'atelier jazz du CRC Alfred Gaillard



Une exposition retraçant les temps forts de l'Ellipse, de ses débuts à aujourd'hui, a su ravir les visiteurs !



Quand les élus à la culture d'hier et d'aujourd'hui évoquent l'Ellipse avec la responsable de l'équipement.



Lecture de souvenirs et autres messages écrits par les Sassenageois pour les 25 ans de l'Ellipse, et de citations d'auteurs par les membres du Cercle des Amateurs de Lecture.



Le magnifique – et délicieux ! – gâteau d'anniversaire.



# L'Ellipse, un nom à géométrie variable

Il y avait déjà le Théâtre en Rond, puis la forme de pyramide vitrée au sommet de l'actuel bâtiment de la Poste... C'est donc tout naturellement pour rester en cohérence avec le nom d'autres bâtiments que les élus et instigateurs du projet à l'époque ont souhaité rester dans un vocabulaire « géométrique » en nommant leur nouvel équipement l'Ellipse !



## Quelques mots d'amour...

**Les usagers de la médiathèque sont ceux qui en parlent le mieux !**

**Ils étaient invités à évoquer un souvenir ou une anecdote en lien avec la médiathèque en déposant un petit mot dans l'urne prévue à cet effet et disposée dans l'équipement.**

**Morceaux choisis...**

« Hier, souvenir d'avant, à une époque qui se fait lointaine, lorsque la bibliothèque se trouvait au 1er étage du bâtiment de l'école de musique et que l'on venait fureter au milieu des allées étroites entre les étagères de livres... des livres que l'on pouvait emporter en échange d'une ou deux fiches cartonnées où étaient notées la date de retour. L'espace était très exigu et pas très accessible (pas de place pour les poussettes !).

Aujourd'hui, que de changement(s) depuis !

De l'espace pour circuler, des fauteuils pour se poser, des tables pour s'installer, des coussins pour se lover, des écrans pour rechercher, des logiciels qui ont

remplacé les petites fiches cartonnées... Et des animations, des expositions... Pleinement de quoi lire, écouter, voir, se divertir, apprendre, satisfaire sa curiosité et échanger ! »

(Anonyme)

« Joyeux anniversaire à la médiathèque ! C'est un lieu de calme où petits et grands peuvent voyager tout en restant confortablement installés. Un grand merci ! Je fêterai mes 25 ans le 15 octobre également, double raison de faire la fête ! »

(Fabienne Grève)

## UNE OFFRE NUMÉRIQUE QUASI INFINIE

La numothèque ou bibliothèque numérique métropolitaine (BNM) a été lancée localement à la l'Ellipse le 14 septembre. Cet outil donne la possibilité, à partir du moment où votre carte d'abonnement à la médiathèque est à jour, d'accéder à des multitudes de ressources numériques dans tous les domaines (musique, cinéma, presse, cours en auto-formation, livres numériques...). Pour y accéder, de nouveaux identifiants spécifiques doivent vous être attribués. Si vous ne les avez pas encore, rendez-vous à l'Ellipse pour les obtenir et vous initier à ce nouveau dispositif.





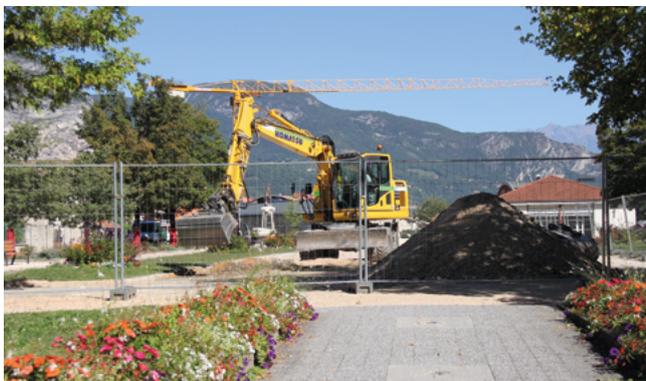
## Esplanade : on en voit le bout

Plusieurs mois de travaux auront été nécessaires à la réfection de l'esplanade de la mairie (incluant toutefois les deux mois d'acalmie d'été). Et ce n'est pas fini ! Mais bonne nouvelle : cette deuxième phase tend à prendre fin d'ici peu. Elle le sera en tout cas pour la

célébration du 11 novembre.

A noter que deux arbres ont dû être coupés car ils devenaient dangereux. Leurs troncs étaient creux, signe de maladie.

Voici donc un retour en images...



## Ah gla gla

Le froid arrive, et avec lui, la mise en place du plan de viabilité hivernale pour parer les risques liés aux chutes de neige. Les engins de déneigement sont déjà fin prêts, et les astreintes des agents communaux effectives depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

Pour les particuliers, le sel de déneigement est disponible au centre technique municipal dès l'annonce des premiers gels. Pour en bénéficier, il faut se munir d'un justificatif de domicile et d'un contenant, au maximum l'équivalent d'un seau.

Pour rappel, le déneigement des rues et trottoirs est du ressort de la commune. Les locataires ou propriétaires d'une maison individuelle ou d'un immeuble doivent quant à eux s'acquitter de cette tâche devant leur perron.

## Un chemin qui roule !

L'enrobé pour permettre l'accès du parking jusqu'à la porte d'entrée de l'église Notre-Dame des Vignes a été réalisé dans le cadre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée).

Le cheminement sera ainsi beaucoup plus aisé pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes.

## STOP AUX VÉGÉTAUX DÉBORDANTS

Petit rappel : il est impératif de couper les haies et les végétaux qui donnent sur le domaine public. Ils peuvent en effet représenter un danger pour les passants. Aussi, dans le cas d'une constatation de végétaux débordants, un agent de la Ville et un élu pourront se rendre au domicile du propriétaire pour lui signifier le problème. En cas d'absence, ce dernier recevra un courrier lui demandant de faire rapidement le nécessaire. Si le contrevenant fait la sourde oreille, c'est la police municipale qui se rendra sur place pour l'informer du lancement d'une procédure spéciale : en effet, il sera fait appel à une entreprise extérieure que le propriétaire devra lui-même régler.

## Fiscalité directe : confort... et inconfort

Le 7 mars dernier, le conseil municipal adoptait une baisse de la part communale des impôts locaux, à savoir - 7 % sur la taxe sur le foncier bâti, et - 4 % sur la taxe d'habitation.

Mais mi-septembre, voilà qu'une quarantaine de foyers sassenageois, comme d'ailleurs des dizaines de milliers d'Isérois, reçoivent un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) les avertissant de la hausse de leur base d'imposition, et donc de sa traduction directe sur le montant de leur taxe foncière à régler avant le 15 octobre...

De quoi en perdre son latin quand on est concerné, mais concrètement, de quoi s'agit-il ?

### L'impôt, comment ça marche ?

Reprenons du début : différents taux entrent en ligne de compte, et sont donc appliqués dans le calcul de la fiscalité locale (taxes d'habitation et foncière). En effet, au-delà du taux communal (NDLR : voir plus haut), le taux de La Métro s'applique également, notamment sur la taxe foncière au titre de la perception de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Par ailleurs, cette même taxe foncière

repose sur la valeur locative des logements, laquelle a été définie selon des critères établis en 1970 par les services de l'Etat, prenant en compte des éléments de confort (électricité, chauffage, eau, WC, douche ou baignoire...) susceptibles d'exister aujourd'hui... alors que ce n'était pas forcément le cas à l'époque.

### Mise à jour, confusion et besoin d'explications

Estimant dans ce cas que la taxe foncière qui était réglée ne correspond pas à cette amélioration du niveau de confort, et donc à la réalité des biens, la DDFiP a procédé à une régularisation induisant une nouvelle base d'imposition ; nouvelle base d'imposition sur laquelle s'appliquent alors les différents taux, pour la taxe foncière donc, mais aussi pour la taxe d'habitation, avec ce que cela implique comme variation sur le montant de l'impôt à acquitter par les contribuables concernés...

Un emballement médiatique et quelques fâcheux amalgames plus tard, la confusion en a rajouté à l'ire, d'autant que le courrier type que l'administration fiscale a adressé aux redevables ne leur permet pas forcément de bien cerner ce qui leur arrive.

S'ils n'ont par exemple pas effectué de travaux récents, la DDFiP a en effet pu considérer jusqu'à présent qu'ils n'avaient pas le chauffage, et qu'ils ont par conséquent été sous-taxés de nombreuses années. Libre à chacun, alors, de prendre attache auprès du fisc pour se faire préciser les tenants et aboutissants de sa situation fiscale, voire de porter réclamation en cas de désaccord.

Par ailleurs, on peut lire en septembre, dans un communiqué du ministère de l'action et des comptes publics intitulé « Les revalorisations des bases locatives contribuent à l'égalité devant l'impôt », que « chaque année, des opérations de revalorisation des bases locatives sont menées sur l'ensemble des départements (...) Cette démarche, très fréquente, n'est donc ni inédite ni exceptionnelle. »

Des corrections d'ailleurs pleinement assumées par l'administration fiscale en Isère.

Un effort sur la méthode aurait peut-être « juste » permis de mieux accompagner une telle mesure, plutôt qu'un simple courrier-type et une application brutale...

## Grenoble Alps MTB, fournisseur de sensations fortes



Bonne nouvelle pour les amateurs de vélo tout terrain et de grand air ! L'association Grenoble Alps MTB vient de voir le jour à Sassenage. Créée par des mordus de VTT, dont Cédric De Bortoli<sup>(1)</sup> — le gérant de L'esprit des vélos situé dans le Bourg —, l'association permettra aux adultes et ados de pratiquer le VTT en section loisir ou compétition. Comme l'explique Charline Houdy, secrétaire de l'association : « Nous y pensions depuis un moment, et lorsqu'en février nous avons lancé un sondage pour tâter le terrain, la création d'un club de VTT a été plébiscitée ! Il n'y a pas de club

similaire aux alentours de Sassenage, et cela vient compléter l'offre de cyclotourisme déjà proposée localement par l'USSCT. L'ambition du club est d'organiser des sorties VTT hebdomadaires, d'environ deux ou trois heures, en pleine nature (Vercors, Chartreuse...) ou en structure comme dans des Bikeparks (NDLR : un peu dans l'esprit de la piste de dirt située vers le centre technique municipal. On les trouve généralement en station de ski) ou Pumptracks (NDLR : même principe mais la piste est en enrobé. Ne se situe pas forcément en zone de montagne). Mais le

but est avant tout de s'éclater ensemble dans notre sport, et de faire progresser les adhérents, qu'ils soient jeunes ou adultes. A terme, d'autres sorties conviviales à la journée seront proposées ».

Les cours hebdomadaires de la section compétition adultes (samedi matin ou après-midi) et ados (mercredi ou samedi matin) seront systématiquement encadrés par un moniteur diplômé d'état. Les pratiquants en section loisir pourront en bénéficier une fois par mois, histoire de pouvoir progresser quand même sans se mettre la pression.

Alors, prêt(e) à « rider »<sup>(2)</sup> ?

(1) Cédric De Bortoli a évolué dans cette discipline en compétition à haut niveau.

(2) Pratiquer le VTT de descente. Terme qui s'utilise aussi pour le snowboard, le ski...

CONTACT : GRENOBLE ALPS MTB, GALPSMTB@GMAIL.COM. CHARLINE HOUDY (SECRÉTAIRE), 06 50 98 09 33, ET CÉDRIC DE BORTOLI (VICE-PRÉSIDENT), 06 77 39 04 88. COTISATIONS ANNUELLES : SECTION LOISIR, 40 € ; SECTION COMPÉTITION, 220 € (ADOS À PARTIR DE 13/14 ANS) ET 250 € (ADULTES).

## Tourisme : la saison estivale à la loupe



### EN BREF

Fréquentation touristique  
entre juin et septembre

aux Cuves : **7627** visiteurs

au Château : **3518** visiteurs

Lors de ses permanences estivales à Sassenage (Pré des Cuves et château de Sassenage), l'office de tourisme de Grenoble-Alpes

Métropole a renseigné :

**224** visiteurs,

dont **9,4 %** d'étrangers en juillet

**205** visiteurs,

dont **29,27 %** d'étrangers en août

Les demandes portent principalement sur le patrimoine et le tourisme vert, les activités de loisirs, ainsi que sur des informations pratiques, le tout intéressant prioritairement Sassenage et le territoire métropolitain.

Mélusine en péril aux Cuves », la visite interactive destinée aux 6-10 ans le mercredi, a pour sa part trouvé son public depuis son lancement en 2015, confirmant par là même la pertinence d'une offre ciblée permettant à des publics variés de découvrir la grotte les Cuves sous différentes facettes. Même constat du côté du château, dont « Les visites enchantées » proposées aux 4-10 ans connaissent cette année encore un franc succès auprès des familles. Et si les visites conférences « Histoires d'œuvres » ont moins mobilisé que prévu, les visiteurs les ayant testées ont apprécié la découverte privilégiée des trésors et autres espaces habituellement inaccessibles. Bref, les deux sites sassenageois tirent un bilan global similaire, et la seule différence notable de cette saison 2019 concerne finalement les Journées du patrimoine : là où la grotte les Cuves enregistre une légère hausse de fréquentation, ce n'est pas le cas du château. Mais ce dernier peut compter sur l'engouement que suscite la restauration complète de son parc et de ses douves pour capter, au terme de cinq années de chantier, un public sensible à la richesse paysagère, botanique et historique de ses huit hectares.

La faune et la flore justement, elles s'affichent aussi fièrement sur les panneaux de valorisation installés au fil du chemin qui mène aux Cuves pour agrémenter l'ascension jusqu'à la grotte.

Malgré un début de saison chaotique en raison d'un mois de mai lourdement pénalisé par la météorologie, le bilan touristique est satisfaisant pour le tourisme en Isère.

L'ensoleillement maximal et les fortes chaleurs qui ont ensuite prédominé jusqu'au mois de septembre ont en effet largement « fait le travail », et localement, la grotte les Cuves a su tirer son épingle du jeu : avec ses 12° constants, le site a en effet répondu à la recherche de fraîcheur, mais aussi à la tendance plus largement observée de vouloir « se mettre au vert » et de privilégier des visites en lien avec le patrimoine naturel.

A l'inverse, au château de Sassenage, les visites de début d'après-midi ont connu une moindre fréquentation du fait de la canicule.

Mais globalement, bien que tributaire des inondations toujours plus fréquentes en début de saison, et donc régulièrement contrainte à la fermeture au public par mesure de sécurité, la grotte sauve sa saison, enregistrant malgré tout une baisse de fréquentation par rapport à 2018. C'est aussi le cas pour le château.

### Dans le détail...

Tandis que l'animation ApéroGrotte connaît une adhésion plutôt timide, « Les défis d'Omballa :

## Pass partout, aux Cuves et au Château !

La grotte les Cuves et le château de Sassenage font partie des vingt sites touristiques inclus dans le Grenoble-Alpes Métropole Pass pour des visites et un accès privilégié aux activités incontournables du territoire. De quoi composer librement son programme, en choisissant la durée de validité de son Pass, et en bénéficiant gratuitement du réseau métropolitain de transports en commun.

### Ruches à déclarer

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Cette démarche, à réaliser entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, à la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, et à la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr).

CONTACT ET INFOS : SERVICE ASSISTANCE AUX DÉCLARANTS, 01 49 55 82 22  
OU [ASSISTANCE.DECLARATION.RUCHES@AGRICULTURE.GOUV.FR](mailto:ASSISTANCE.DECLARATION.RUCHES@AGRICULTURE.GOUV.FR).

### Nouveaux arrivants : dernier appel

Si vous habitez Sassenage depuis peu,  
prenez date !

Vous êtes effectivement conviés à la réception  
d'accueil des nouveaux arrivants prévue

**jeudi 21 novembre à 19h  
à l'espace Henriette Gröll**

INSCRIPTIONS VIA [MAIRIE@SASSENAGE.FR](mailto:MAIRIE@SASSENAGE.FR)  
OU AU 04 76 27 48 63 AU PLUS TARD LE 12 NOVEMBRE

## Jacques Chirac dans le cœur des Français



Photo issue des archives communales.  
Visite de Jacques Chirac à Sassenage  
le 17 novembre 1984.

République (1995-2007) avec émotion, insistant sur sa grande humanité : « *Homme d'action et de terrain, Jacques Chirac a incarné une présidence de proximité, avec cette âme de terrien par laquelle il a effectivement su établir un lien personnel avec l'ensemble des Français, par-delà les clivages politiques...* » Car effectivement, c'est bien ce qu'était Jacques Chirac, une figure familière...

« *Les Français garderont indiscutablement en tête ses célèbres petites phrases et autres moments cultes ayant contribué à son fort capital sympathie, et à cette profonde affection que lui vouaient, lui vouent et lui voueront toujours les Français. Jacques Chirac aimait sincèrement, profondément et viscéralement les gens, le peuple français, son peuple. Et son peuple le lui rendait bien. Il aura été le Président qui nous ressemblait le plus* ». Et l'adjoint d'évoquer aussi, brièvement, quelques faits marquants de ses deux mandats présidentiels : « *Son plus courageux fait d'armes restera incontestablement son refus d'engager la France dans la Guerre en Irak. Mais les discours sur le climat à l'ONU et la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français, et non de la République française, dans la rafle du Vel d'Hiv sont également deux grands moments qui ont définitivement forgé sa stature d'homme d'Etat* »

— avant d'inviter l'assistance à observer une minute de silence. En ce jour de deuil national, à Sassenage comme partout ailleurs en France, les drapeaux étaient en berne, les Français se recueillaient, et certains prenaient leur plume pour consigner une pensée, un souvenir ou une anecdote dans les registres de condoléances à leur disposition.

Dans le cadre de la journée de deuil national décrétée lundi 30 septembre, une minute de silence était observée à 15h devant l'hôtel de ville en l'honneur de Jacques Chirac, décédé quatre jours plus tôt. Tous ceux qui le souhaitaient, agents, élus et habitants, étaient ainsi conviés à prendre part à ce moment de recueillement. Officiant en l'absence du maire retenu par d'autres obligations, le premier adjoint a évoqué la mémoire du 5<sup>ème</sup> Président de la 5<sup>ème</sup>

Dans le recueil accessible à l'accueil de la mairie, on peut lire par exemple : « *Merci d'avoir été le peuple. Merci d'avoir été proche de nous. Merci d'avoir été comme nous. Merci pour ce baiser sur mon front que jamais je n'oublierai. Merci d'avoir été un guide. (...) Les pommes seront désormais amères...* »  
Avec respect et tendresse...

### Et les gagnants sont...

Le concours annuel de fleurissement vise à récompenser les Sassenageois prenant un soin particulier à embellir leurs balcons ou maisons de fleurs et de plantes. Et chaque année, la remise des prix a lieu lors de la Fête de la nature. C'est donc dimanche 29 septembre que Mesdames Josiane Debasseux (balcons fleuris) et Simone Charrier (maisons fleuries) ont reçu le premier prix, dans leur catégorie respective, et ont ainsi été récompensées en recevant un hortensia et un hibiscus.

Mesdames Nicole Coll, Michèle Girodon, Roxane Gonzales, et Marie Vizzini ont quant à elles vu leur participation récompensée par un hibiscus.

## Les prochains conseils des citoyens

### Conseil des citoyens Sud

mercredi 20 novembre à 18h30, salle Jacques Prévert

### Conseil des citoyens Centre

vendredi 22 novembre à 18h30, salle des Voûtes 1

### Conseil des citoyens Haut

mardi 26 novembre à 18h30, lieu à préciser

### Conseil des citoyens Nord

mercredi 27 novembre à 18h30, salle des Engenières



### « Ensemble pour vous initier aux gestes de premiers secours »

**Mardi 3 décembre à 19h,  
espace Henriette Gröll**

Avec les sapeurs-pompiers et les sauveteurs  
secouristes sassenageois

**Apports théoriques et pratiques  
pour savoir réagir dans l'urgence**



## Pour la protection des espaces agricoles et naturels



Une réunion publique de présentation du PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) se tenait jeudi 19 septembre en mairie.

L'occasion de poser le contexte : Sassenage est intégrée au périmètre de l'agglomération grenobloise. Elle bénéficie d'accès faciles grâce aux transports en commun, mais aussi aux entrées et sorties d'autoroute à proximité. Des atouts qui la maintiennent dans une pression foncière forte, que l'on retrouve sur l'ensemble de l'agglomération puisqu'entre 2012 et 2017, un recul des surfaces agricoles d'environ 69 hectares par an est constaté sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole.

Un phénomène qui nécessite donc une vigilance particulière afin de préserver des espaces agricoles et naturels (dont le foncier forestier, pour le bois de construction ou d'énergie et le loisir, ainsi que les noyaux de biodiversité et la circulation des espèces) ; d'excellents motifs pour la Ville de s'engager dans cette démarche de préservation<sup>(1)</sup>.

### Un outil existant : le PAEN

Le PAEN définit ainsi un programme d'actions, et un périmètre de protection et d'intervention. Depuis fin 2011, il relève de la compétence du Département, ce dernier agissant sur demande de la Ville et de la Métropole. A Sassenage, il est également soutenu par les acteurs locaux, notamment les professions agricoles.

Les étapes de construction :

- Élaboration du programme avec diagnostic territorial et identification des enjeux, et définition d'actions opérationnelles en concertation avec les différents acteurs ;

- Recueil de l'accord et avis nécessaires par rapport à la loi ;

- Validation par délibération du Conseil départemental ;

- Mise en œuvre du programme d'actions.

Les principales caractéristiques de ce PAEN sont une protection forte et à long terme des espaces concernés — zones A (Agricoles) ou N (naturelles) du PLU, qui ne peuvent pas évoluer vers une zone U (Urbaine) ou AU (A Urbaniser)—, ainsi que la possibilité donnée aux collectivités d'intervenir sur le foncier selon les conditions définies dans le programme d'actions.

Pour ce faire, une enquête publique a été menée sur le projet de périmètre PAEN, qui s'étend sur 610 hectares, soit quasiment la moitié de la commune. Quatre permanences du commissaire enquêteur ont par ailleurs été tenues entre septembre et octobre.

### Quelles actions ?

Le programme d'actions porte sur six volets : le foncier, l'agriculture, le lien social et sociétal, la forêt, la ressource en eau, et le patrimoine paysager et naturel, avec une définition des enjeux et problématiques.

1) Le foncier : l'idée est avant tout de protéger les espaces agricoles et naturels de la pression foncière. Il faut donc identifier et mobiliser les parcelles qui ne sont pas utilisées, mais qui peuvent être exploitées, et « lutter contre la précarité des liens contractuels entre propriétaires et exploitants ». Il est également intéressant d'organiser le parcellaire (par le biais d'échange de parcelles par exemple) ;

2) L'agriculture : les principaux objectifs sont d'aider à la transmission des exploitations et à l'implantation de

nouveaux sièges d'exploitation, d'améliorer la circulation des engins agricoles et des animaux, de lutter contre les ravageurs (hors gibier), et de créer une commission agricole locale ;

3) Le lien social/sociétal : l'objectif est de faire connaître l'agriculture locale aux riverains, mais aussi de faire cohabiter au mieux les usages des habitants et des agriculteurs ;

4) La forêt : là encore, il est important d'organiser le parcellaire forestier et d'améliorer la gestion de l'espace forestier ;

5) La ressource en eau : pour conforter l'irrigation et sa gestion dans la plaine, et conserver les zones humides.

6) Le patrimoine paysager et naturel : il faut poursuivre la gestion des espaces naturels remarquables, et faire en sorte de maintenir un cadre de vie de qualité et de préserver la biodiversité.

L'enquête publique est désormais achevée. Le commissaire enquêteur doit transmettre un rapport accompagné de ses conclusions motivées<sup>(2)</sup>. Après examen de ces éléments, le Conseil départemental de l'Isère aura compétence pour adopter le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de Sassenage en vue de pouvoir mettre en place le programme d'actions.

(1) lire, dans Sassenage en pages n°250 – été 2019, l'article « Conseil municipal. 16 mai 2019, Sassenage première ville de la métropole avec un espace agricole et naturel périurbain », page 17.

(2) Rapport et conclusions motivées seront prochainement consultables au Centre technique municipal – 4 rue Pierre de Coubertin – 38360 Sassenage, à la Préfecture de l'Isère – 12 place de Verdun – 38000 Grenoble, et sur le site internet du Département de l'Isère, [www.isere.fr](http://www.isere.fr), pendant un an.

## Les consultations du moment...

### Pour la future déchetterie

Dans le cadre de la construction et de l'exploitation de la future déchetterie à Sassenage, située chemin des 4 Lauzes, une consultation du dossier de demande d'enregistrement est ouverte à compter du 4 novembre et jusqu'au 3 décembre.

Cette consultation du public est possible dans les locaux du centre technique municipal, 4 rue Pierre de Coubertin, aux heures habituelles d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30, et le vendredi de 14h à 17h. Le dossier se trouve également sur le site [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr). Toute personne qui souhaite formuler des observations peut le faire par lettre à la DDPP de l'Isère, service installations classée - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 Grenoble Cedex 1 ou par voie électronique à [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr).



### Pour le Plan climat air énergie métropolitain

Une procédure de participation du public est lancée par voie électronique afin d'élaborer le plan climat air énergie métropolitain qui vise à définir le plan d'actions 2020-2030. Il s'agit de répondre à des enjeux locaux, mais aussi à l'échelle planétaire, pour ce qui concerne l'adaptation au dérèglement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou encore l'amélioration de la qualité de l'air.

Cette procédure est ouverte depuis le 31 octobre et prendra fin le 2 décembre à 18h.

Durant cette période, il est possible de consulter en ligne le dossier et les avis des partenaires sur <http://participation.lametro.fr>, ou au siège de la Métropole, ainsi que dans les huit mairies du dispositif : Champagnier, Fontaine, Grenoble, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Vif et Vizille.

Le public peut formuler ses réactions en ligne sur le site <http://participation.lametro.fr>, par courrier (Grenoble-Alpes Métropole, Le Forum - 3 rue Malakoff - CS50053 - 38031 Grenoble Cedex 01) ou sur les registres mis à disposition au siège de la Métropole et dans les huit mairies précédemment citées.

### Pour le Règlement local de publicité intercommunal

L'enquête publique portant sur le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de la Métro a débuté le 21 octobre et prendra fin le 22 novembre.

Si quatre permanences ont déjà eu lieu, quatre autres sont prévues au cours du mois de novembre : le 5 à Saint-Egrève de 14h à 16h, le 13 à Vif de 9h à 11h, le 20 à Vizille de 14h à 16h, et le 22 au siège de Grenoble-Alpes Métropole de 14h à 16h.

Le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable dans les mairies des six communes hôtes (Echirolles, Fontaine, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Egrève, Vif et Vizille) ainsi qu'au siège de la Métropole (Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble).

Les observations peuvent être consignées dans des registres d'enquête mis à disposition du public dans les sept lieux précédemment cités, ainsi que par mail via [enquete-publique-rlpi@lametro.fr](mailto:enquete-publique-rlpi@lametro.fr), ou envoyées par courrier au Président de la commission d'enquête - Enquête publique sur le règlement local de publicité intercommunal de la Métropole - Grenoble-Alpes Métropole, Le Forum - 3 rue Malakoff - CS50053 - 38031 Grenoble Cedex 01. Retrouvez toutes les informations sur les sites [www.lametro.fr](http://www.lametro.fr) et <https://participation.lametro.fr>.

### Pour le Plan de prévention du bruit dans l'environnement

L'objectif de ce Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est d'établir un diagnostic de l'exposition au bruit de la population sur le territoire métropolitain, et d'élaborer une stratégie à cinq ans pour la réduire.

La participation du public à cette démarche est ouverte de jeudi 6 novembre à 9h jusqu'à lundi 6 janvier à 18h.

Le dossier est consultable sur le site [participation.lametro.fr](http://participation.lametro.fr) ou au siège de la Métropole, et le public peut formuler ses réactions aux mêmes endroits, mais aussi par courrier adressé à Grenoble-Alpes Métropole.



## Grève dans les écoles: mode d'emploi



La grève du 24 septembre a soulevé un certain nombre de critiques de la part des parents qui avaient du mal à comprendre pourquoi ils avaient été prévenus aussi tard de l'annulation des temps périscolaires (garderies du matin et du soir, et restauration scolaire).

Retour sur un certain nombre de points qui vous permettront de mieux appréhender l'organisation de la Ville dans cette situation.

### La grève, un droit...

Pour rappel, les professeurs des écoles dépendent de l'éducation nationale, donc de la fonction publique d'Etat. Les agents des écoles, en charge des temps périscolaires et de la cantine, sont quant à eux du personnel embauché par la Ville, donc de la fonction publique territoriale.

Une différence notable qui, au niveau du droit de grève, se traduit par exemple par une obligation de prévenance de 48h pour les enseignants, lorsque les agents en charge des temps périscolaires n'ont aucun temps minimum pour faire connaître leur participation à un mouvement de grève. Il devient donc difficile, dans ces conditions, d'anticiper les présences et absences. Malgré tout, conscientes des difficultés occasionnées pour les familles, les responsables d'équipe font le maximum pour obtenir et diffuser l'information au plus vite.

### Le service minimum d'accueil, quand, comment ?

En cas de grève propre au corps enseignant, le service minimum d'accueil (SMA) est systématiquement proposé lorsque 25 % au moins d'enseignants sont déclarés absents.

Par contre, en cas de grève nationale pour tous, ou spécifique à la fonction publique territoriale, le SMA ne peut pas tout le temps être mis en place. Cela dépend en effet du nombre de grévistes, qui est parfois trop important pour assurer la garde des enfants dans de bonnes conditions.

Toutefois, il arrive que des agents d'une école soient déplacés dans une autre école afin de garantir l'ouverture d'au moins un établissement sur les deux. Dans ce cas, dans la mesure du

possible, un roulement est opéré afin que cela ne soit pas toujours le même groupe scolaire qui bénéficie de cette mesure. Rappelons toutefois que l'école des Pies étant la plus importante en termes d'accueil des enfants, il est effectivement plus compliqué d'avoir le nombre d'agents minimum nécessaire lorsque la grève est suivie.

### La facturation

En début d'année, chaque famille signe un règlement intérieur pour signifier qu'elle accepte les règles mises en place pour le bon fonctionnement de la restauration scolaire et des garderies. Pour rappel, en cas de grève de l'enseignant, les parents doivent prévenir le service scolaire pour l'annulation éventuelle de la cantine. Dans le cas où le SMA peut être organisé par la Ville, les enfants sont accueillis uniquement si 25 % des instituteurs au moins sont déclarés grévistes au sein de l'école. Et s'il s'agit d'une grève suivie par les agents communaux induisant l'impossibilité de mettre en place le SMA, tous les repas sont automatiquement décomptés par le service scolaire.

Pour ce qui est des garderies du matin et du soir, trois solutions sont proposées : une carte pour l'accueil occasionnel de l'enfant, qui n'est évidemment pas pointée les jours de grève.

Par contre, en cas d'abonnement mensuel ou trimestriel, aucun remboursement n'est prévu, mais cela est précisé dans le règlement intérieur. De plus, la première période dure quatre mois, de septembre à décembre, soit un mois « gratuit ».

### Des solutions ?

Malgré tout, parfaitement consciente des problématiques que les grèves peuvent poser dans l'organisation des familles, la Ville étudie différentes solutions. Elle pourrait par exemple, dès l'annonce d'une grève, envoyer un email aux familles via Sassenage en ligne pour les informer d'éventuelles perturbations.

# L'UNIVERS DU **LEGO**®

**DU 12 NOVEMBRE  
AU 2 DÉCEMBRE  
MÉDIATHÈQUE L'ELLIPSE**

**DU 12 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE  
EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE «L'UNIVERS DU LEGO®»**

**MERCREDI 20 NOVEMBRE  
ATELIER LEGO® DE 15H À 16H A PARTIR DE 7 ANS  
ATELIER DUPLO® DE 16H30 À 17H A PARTIR DE 4 ANS**

**VENDREDI 22 NOVEMBRE À 20H  
RENCONTRE-DÉBAT « LE LEGO® DES ORIGINES À NOS JOURS »  
PAR DIDIER POMMEROL**

**L'ELLIPSE**  
mediathèque

5 rue des Blondes • 38360 Sassenage  
Infos : 04 76 85 95 55  
<https://mediatheque.sassenage.fr>



# PARTAGER

## En décembre, l'Ellipse passe en mode Noël...



Spectacle, ateliers artistiques pour petits et grands, la médiathèque met encore une fois les petits plats dans les grands à l'approche de Noël. Prenez date d'ores et déjà !

**Mercredi 4 décembre à 16h**

« L'Enfant au grelot », une adaptation libre du film d'animation de Folimage par Françoise Danjoux

Une nuit, sans que l'on sache pourquoi, ni comment, un panier est tombé du ciel... Dans le panier, il y a un bébé, dans la main du bébé un grelot doré... Un conte de Noël tendre et pétillant où se mêlent rires et émotions.

Durée du spectacle : 40 min

Enfants à partir de 3 ans

Des ateliers de réalisation de décorations de Noël pour jeunes et moins jeunes seront proposés en décembre. Encore un peu de patience, davantage d'infos vous seront dévoilées dans le prochain numéro de Sassenage en pages...

INFOS ET RÉSERVATIONS : 04 76 85 95 55.

**29<sup>ème</sup> CORRIDA DE SASSENAGE**  
VIVRE ENSEMBLE L'INCLUSION DU HANDICAP PAR LE SPORT  
**DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019**  
HALLE DES SPORTS JEANNIE LONGO, SASSENAGE

COURSE ADULTES 11 KM OU 5 KM  
CAT. MINIMES ET SUIVANTS - DÉPART À 9H

MARCHE 5 KM OUVERTE À TOUS  
DÉPART À 9H

COURSES ENFANTS (4 À 14 ANS)  
DÉPART À 10H30

ACS SASSENAGE

INFOS ET INSCRIPTIONS  
[WWW.ACSASSENAGE.FR](http://WWW.ACSASSENAGE.FR)

Les Amis du Château de Sassenage  
Saison culturelle 2019  
Mardi 12 novembre à 20h

> « Les Cancans » de Carlo Goldoni <  
Par la Cie "Dent du loup" de Noyarey  
Mise en scène par Sylvie Allard et Marie-France Briguet

A la suite d'un secret divulgué dans la famille Toni à Venise, les commérages vont bon train et les ragots se propagent à une vitesse effrénée et trouvent une énergie surprenante à faire des "Cancans"... Du Molière à l'Italienne !

Tarif unique : 16€  
Organisé par les Amis du Château de Sassenage  
Renseignements : 07 87 68 85 69 • [contact@lesamisduchateauadesassenage.fr](mailto:contact@lesamisduchateauadesassenage.fr)  
[www.lesamisduchateauadesassenage.fr](http://www.lesamisduchateauadesassenage.fr)

Château de Sassenage - Allée du Château - 38340 SASSENAGE

**16<sup>ème</sup> Salon des Vignerons à Sassenage**

Le **15** novembre 2019 en nocturne à partir de 17h

Les **16** et **17** novembre de 10h à 20h

40 producteurs.  
250 appellations.  
450 vins à déguster.  
Tombola gratuite

Gymnase des Pies

ENTRÉE : **3€**

Salon organisé par le CLUB de DÉCOUVERTE VINS ET TERROIRS

## Cercle des Amateurs de Lecture : lu et apprécié

Voici le livre sélectionné par Le Cercle des Amateurs de Lecture pendant la séance du 24 septembre.



### Mortelle canicule

Jean-François Pasques (Lajouanie, 2019)

Paris, août 2003. En pleine canicule, les cadavres s'amoncellent à l'institut médico-légal. Un médecin entrouvre un sac à corps. Une odeur caractéristique d'amande amère s'en échappe, preuve d'un empoisonnement.

Le commandant Delestrant et le lieutenant Victoire Beaumont mènent l'enquête...

Avis de Gwenola,

membre du Cercle des Amateurs de Lecture

« 6<sup>ème</sup> roman de cet auteur, édité cette fois chez Lajouanie, petite maison d'édition. C'est une vraie petite découverte ! on dirait du Simenon mais à l'heure actuelle. Aussi, pas de sang dans ce roman, et plein de personnages qui se rejoignent petit à petit au fil de la lecture.

Ça fait du bien de lire une enquête bien ficelée ! J'ai passé un très bon moment, c'est un très bon roman policier ! »



# Migrant'Scène à Sassenage

La question du droit des migrants et des réfugiés est de plus en plus présente dans les esprits. C'est dans le but de lutter contre les préjugés que La Cimade, une association nationale qui défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, mène des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Le Festival Migrant'Scène est né dans ce contexte il y a quelques années. Présent dans plus de soixante villes, il permet de porter un autre regard sur la cause migratoire à travers de nombreuses manifestations artistiques. Et c'est dans ce cadre que le collectif « Entre autres » (groupe de musiciens et comédiens) proposera une CONCÉRENCE intitulée « Ne me parlez pas de migration ! », c'est-à-dire ni une conférence, ni un concert, ni une pièce de théâtre... mais les trois à la fois !

Ce spectacle hybride jongle de façon humoristique et décalée avec

les concepts gravitant autour des thèmes de l'identité, de l'appartenance et de la migration, le tout agrémenté de chansons françaises qui font appel à notre mémoire collective. Le rendez-vous est fixé au samedi 23 novembre à 20h au centre associatif Saint-Exupéry. Une exposition « Cabane rêvée ou le droit de poser ses valises » et un stand d'informations seront également visibles aux horaires d'ouverture dans le hall du centre associatif la semaine précédant le spectacle.

De quoi susciter échanges et réflexions autour de ce sujet clivant...

**INFOS : « NE ME PARLEZ PAS DE MIGRATION ! », SAMEDI 23 NOVEMBRE À 20H AU CENTRE ASSOCIATIF SAINT-EXUPÉRY (SALLE ANDES). ENTRÉE ET PARTICIPATION LIBRES. INFOS : 06 30 64 07 84 OU CENTRE ASSOCIATIF SAINT-EXUPÉRY, 04 76 26 50 99.**

## UNE BELOTE, ÇA VOUS TENTE ?

L'association sassenageoise de chant Les Chœurs en Fête organise un concours de belote samedi 17 novembre à la Maison des clubs (derrière la piscine). Les gagnants remporteront des bons d'achat. Les inscriptions se font directement sur place à partir de 13h30. Infos : 06 51 03 02 86.

Une semaine plus tard, samedi 23 novembre, c'est au tour d'Amitiés Nature Sassenage (ANS) d'organiser son tournoi de belote. Si l'heure de début est la même (13h30), il faudra cette fois vous rendre à la salle Pyramide.

## EN ATTENDANT LE TÉLÉTHON

Le vide grenier du Téléthon, organisé par Espoir Sassenage, aura lieu samedi 7 décembre au gymnase des Pies de 9h à 16h30 (10 €/l'emplacement). Si vous souhaitez y tenir un stand, sachez que les inscriptions auront lieu vendredi 29 novembre de 18h à 20h (salle des Voûtes n°1).

Attention, aucune inscription ne sera prise par téléphone.

## GRANDE COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Comme chaque année, la banque alimentaire de l'Isère organise sa collecte de denrées les 29 et 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre. Alors, mobilisez-vous ! Que ce soit en faisant don de produits achetés lors de vos courses ou en donnant trois heures de votre temps pour devenir bénévole au sein de l'un des magasins participant à l'opération, vous pouvez devenir acteur de la réussite de cette action !

En 2018 en Isère, 214 tonnes de marchandises ont été collectées, soit 10 % des approvisionnements annuels.

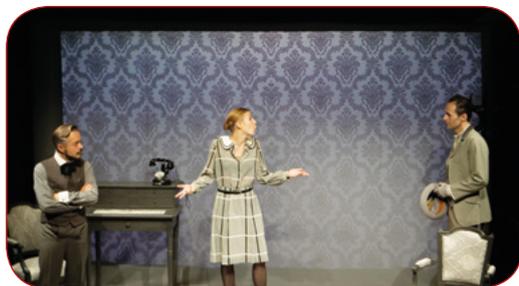
N'hésitez pas à prendre contact avec la banque alimentaire de l'Isère pour proposer votre aide car toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

**INFOS : BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ISÈRE, 4 RUE DE LA MALADIÈRE, 04 76 85 92 50, BA380.COMM@BANQUEALIMENTAIRE.ORG.**

COMÉDIE

## UNE PAIRE DE GIFLES ET QUELQUES CLAQUES

de Sacha Guitry • Cie de la Pépinière



Crédit photo: David BOTTET

Samedi  
**16**  
novembre  
20h30

Durée : 1h20  
à partir de 10 ans  
Tarif : 21 € / Réduit : 18 € / -12 ans : 12 €  
Catégorie : B

### Ce que dit la presse :

« Ce spectacle est une véritable ode à la création et au génie de Guitry, sans aucun temps mort et d'une efficacité comique redoutable ! Un petit bijou... L'élégance mène la danse, les mots de Guitry retentissent avec gourmandise... une véritable pépite ! »

La Provence, septembre 2017

Internet : [www.compagniedelapepiniere.fr](http://www.compagniedelapepiniere.fr)

Avec Mathilde Bourbin, Xavier Clion, Bertrand Mahé et David Bottet. Mise en scène : David Bottet

PARODIES

## GLOBALEMENT D'ACCORD

Les Goguettes en trio... mais à quatre !



Crédit photo: Marylène ENJER

Samedi  
**30**  
novembre  
20h30

Durée : 1h20  
à partir de 10 ans  
Tarif : 21 € / Réduit : 18 € / -12 ans : 12 €  
Catégorie : B

### Ce que dit la presse :

« Un petit bijou, une sacrée suite dans les idées, ces quatre chansonniers-là sont talentueux ! Après avoir fait mouche aux Grosses Têtes sur RTL ou sur France 2 dans l'émission « On n'est pas couchés », ne les ratez pas s'ils passent près de chez vous... vous risqueriez de le regretter... A chaque fois le public est conquis, les médias aussi ! » **Sortir Télérama, juillet 2017**

Internet : [www.lesgoguettes.fr](http://www.lesgoguettes.fr)

Avec Aurélien Merlé, Clémence Monnier, Valentin Vander et Stan. Mise en scène : Yéshé Henneguelle



# NOUVELLES ADRESSES À SASSENAGE

*Prestations haut de gamme*



## DOMAINE PARC & VILLAGE

Domaine immobilier  
construit autour d'un  
grand parc



04 76 15 21 21  
[trignat.fr](http://trignat.fr)

## RÉSIDENCE LE CRESSON D'OR

Située au centre  
du village, à proximité  
de la Mairie

**NOUVEAU LAVAGE**

Programmes Premium  
Libre service 24/7



**Lambert Automobiles**



Vente de véhicules neufs et occasions  
Atelier Mécanique - Carrosserie - Peinture  
Location de véhicules - Service dépannage

24 Avenue de Romans - 38360 SASSENAGE  
04.76.27.40.62 - [www.lambert-autos.com](http://www.lambert-autos.com)



**Bellavia**  
menuiseries

- Vérandas
- Menuiseries aluminium / PVC
- Carde-corps
- Volets roulants
- Brise-soleil

Hall d'exposition

Tel: 04 76 26 73 91 • Fax: 04 76 27 53 08 • [contact@bellavia.fr](mailto:contact@bellavia.fr)  
2 Chemin du Drac • 38360 Sassenage

Depuis 40 ans à votre service  
à Sassenage

Atelier mécanique et carrosserie

**DELTA GARAGE**

**ARTISAN PLOMBIER**

**CHRISTOPHE MOROZ**

DEPANNAGE - PLOMBERIE  
CLIMATISATION

6, chemin de l'Eau vive  
38360 SASSENAGE  
Tél. 06 51 15 19 14  
[chris6.9421@gmail.com](mailto:chris6.9421@gmail.com)



## Commémoration de l'Armistice de 1918

Lundi 11 novembre à 11h30, esplanade de la mairie

*Suivie d'un vin d'honneur à l'espace Henriette Gröll*

Soucieuses que les commémorations soient des moments forts de communion intergénérationnelle, les associations locales d'anciens combattants et la Ville ont décidé d'un commun accord de valoriser les dates les plus fédératrices, permettant ainsi de rendre un hommage élargi à tous les soldats morts pour la France. Une démarche engagée progressivement depuis 2016 pour permettre au plus grand nombre de partager ces temps de recueillement le 8 mai, le 19 mars et le 11 novembre à Sassenage, ainsi que le 25 avril en alternance avec les autres villes de la rive gauche du Drac.



Sassenage  
*Un choix de vie*